

# ÉVALUER LE RISQUE SANITAIRE AVEC LES SALARIÉS ET LEURS REPRÉSENTANTS



En tant qu'employeur, je suis responsable de la santé et de la sécurité de toute personne travaillant dans mon entreprise.

## CE QUE JE DOIS FAIRE

- Évaluer les risques professionnels** en passant en revue les circonstances dans lesquelles les salariés peuvent être exposés au virus
- Mettre à jour le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** en y intégrant les mesures visant à réduire le risque de contamination
- Dialoguer avec les représentants du personnel (CSE)**, les salariés et le service de santé au travail
- Désigner un référent Covid** pour veiller à la mise en œuvre des mesures de prévention
- Informers les salariés, prestataires et tout tiers intervenant dans l'entreprise** des mesures de prévention liées à la Covid-19 et de la conduite à tenir en cas de symptômes ou de contagion
- S'assurer que tout le monde au sein de l'entreprise** (CDI, CDD, travailleurs détachés, saisonniers, intérimaires...) **soit bien informé** sur l'épidémie



*Je me rapproche de*

*PÔLE SANTÉ TRAVAIL*

*qui m'accompagnera dans la mise en œuvre de ces différentes mesures !*

## CE QUE JE PEUX FAIRE EN PLUS



- Modifier le règlement intérieur** (entreprises de plus de 50 salariés) ou diffuser une note de service pour rendre obligatoire le port du masque.



*La modification du règlement intérieur en urgence peut se faire par adjonction d'une note de service. J'en informe également le CSE et l'inspection du travail.*